

Chambre d'Assemblée



Publié par la société de Publication Conservatrice de Montréal

ORGANE DU PARTI LIBERAL-CONSERVATEUR

N. PAGE Administrateur

PARFUMS PARFUMS

Il n'y a rien de si beau pour un présent de Noël ou du Jour de l'An qu'une belle bouteille de PARFUMS.

J'ai le plus beau lot qui n'ait pas encore été apporté à Hull.

R. A. HELMER Pharmacien

LA GOLDIE & McCULLOCH Co. L'd GALT ONT. MANUFACTURIERS D COFFRES-FORTS.

A épreuve du FEU et des IVOLEURS. Aussi les "Engins Wheelock", les "Scies à l'usage des Moulins et de tous les travaux en bois."

Machines, Chaudières pour Scieries. Poulies et toutes sortes de machines pour scieries.

F. W. BINDON, Agent général. Office : 181 rue Sparks, Ottawa.

AVIS IMPORTANT

Ceux qui désirent se procurer des peintures garanties pures, pourront s'adresser à aucun des principaux marchands, tel que :

- F. BARRETTE, P. H. CHARRON, P. ANT. PARENT, O. CH. LNIER, B. CARRIÈRE, D. CHARRON, M. J. LAVERDURE, A. LABELLE, J. MARTEL, P. DAOST, F. LAROCHE, F. ROUDEAU, Wrightville.

Demandez la marque CARBE ROUGE. MANUFACTURÉ PAR

WM. HWE, BLOC HOWE, OTTAWA.

Encouragez les Institutions

Primes hebdomadaires depuis 3 centins en montant. Enfants et adultes assurés. Ainsi que toute sorte de polices depuis \$1000 en montant.

AGENTS DEMANDÉS S'adresser au bureau de C. V. GAUDET Assistant Surintendant.

Au second étage du Bureau d'Enregistrement, Hull P. Q. Heures de bureau, — de 8 à 9 a. m., et de 5 à 6 p. m.

FORTIN ET GRAVELL MANUFACTURIERS DE

JHAUX Hull Qué

Cette chaux, au dire des entrepreneurs, est la meilleure qui soit fabriquée au Canada. Les ordres par a malle et par télégraphe sont exécutés promptement.

J. N. Fortin, J. E. Gravelle

Faisons notre devoir

Combien de fois, déclare le Courrier du Canada, ne nous a-t-on pas dit : "Le Manitoba est satisfait de la loi Martin, à quoi sert de tant se battre." Et alors beaucoup de braves gens se disaient entre eux : après tout, s'ils sont contents que pouvons-nous faire de plus ? D'autres plus tenaces répondaient : non la minorité manitobaine n'est pas satisfaite. C'est une injure que de le prétendre. Le serions-nous, contents, nous, si nous étions à sa place ? Eh ! bien, ces gens-là sont des Canadiens-français et des Catholiques comme nous et ils ne peuvent pas accepter ce qui lui ferait perdre ces deux caractères distinctifs qui sont notre gloire et notre force.

Une voix parlait haut et ferme, celle de Mgr Langevin, apôtre sans peur ni reproche, constamment sur la brèche, défendant l'âme de ses ouailles contre les erreurs de l'ennemi et les astuces des faux amis.

Mais il est seul, criait-on. Et l'on se taisait encore en attendant d'autres nouvelles.

Elles sont venues, ces nouvelles. St Boniface a parlé, la minorité a parlé, nos frères ont parlé, et ils ont affirmé de nouveau leur résolution de ne rien abandonner de leurs droits.

Ils ont fait leur devoir. A nous de faire le nôtre, maintenant.

Electeurs de Bonaventure, de Champlain et de Wright, vous allez parler à votre tour.

Osez vous dire que les garanties constitutionnelles sont un vain mot ? Osez vous dire que le jugement du Conseil Privé de la Reine doit rester lettre morte ?

Osez vous dire que les catholiques du Manitoba doivent être traités en parias ?

Le 23 juin dernier, vous avez voté pour Laurier et ses candidats, parce que vous avez cru que leurs promesses étaient sincères.

Vous avez maintenant la preuve que ces engagements ne valaient rien.

Un homme qui devait rendre justice et entière n'a rien donné de plus que la loi Martin.

Un homme qui ne voulait rien abandonner a été trahi.

Geoffrion qui voulait tout ou rien, n'a rien donné.

Fitzpatrick qui courait après les évêques pour leur promettre de résister si Laurier ne rendait pas justice dès la première session, a violé sa parole pour garder son portefeuille.

Parlez maintenant électeurs de Bonaventure et de Wright. Unissez votre voix à celle des catholiques du Manitoba et dites bien haut que la justice n'est pas morte dans ce pays.

Dites que sur cette terre canadienne, le sang répandu par leurs aïeux pour la civilisation donne aux catholiques le droit sacré d'être les égaux des autres races.

Electeurs du comté de Wright, votez pour J. M. McDougall.

PATENTES OBTENUES PROMPTEMENT. Envoyez un timbre pour notre "Guide des Inventeurs". Nous obtenons plus de patentes pour les inventeurs que tous les autres ingénieurs ensemble, et nous faisons une spécialité des applications, que les autres agents n'ont pas réussi à obtenir. Tar de bureau, par le pays. MARION & MARION, EXPERTS. No. 185 rue St. Jacques, Montréal. Tel. 2398. Mentionnez ce Journal.

IL FAUT PARLER

(Du Catholic Record)

On a récemment répété, dans certains journaux à plusieurs reprises que le public était absolument fatigué de la question des écoles du Manitoba et ces journaux s'imaginent alors que les catholiques devraient accepter le règlement Laurier Greenway comme la seule solution possible et pratique.

L'éducation religieuse des enfants catholiques d'une province n'est pas une simple question de sentiment, pas plus du reste que les garanties qu'accorde la Constitution pour la protection des droits religieux des minorités. Ceux-ci doivent être respectés. S'il n'en était pas de même du reste, nous serions heureux, dans l'intérêt de la paix, de cesser toute discussion et de laisser les choses dans l'état où elles sont. Mais il y a un grief évident, injustice flagrante dont les conséquences peuvent se faire sentir pendant plusieurs générations. Une telle question ne peut être mise de côté, uniquement parce qu'un parti politique commence à en être fatigué, ainsi que le dit un de nos échangés.

L'éducation catholique de nos enfants est une affaire très importante et nous ne pouvons pas cesser nos réclamations parce qu'elles fatiguent. Si nos politiciens sont réellement fatigués de nous entendre, ils n'ont, pour nous faire taire, qu'à tenir leurs promesses et à rendre justice.

Les politiciens ont trouvé bon de garantir, dans la Constitution, les droits des minorités. C'est une autre preuve qu'ils ont compris l'importance de la protection de ces droits et de ces minorités. Cette importance est également comprise par la minorité protestante de la province de Québec. Serions-nous donc seuls, nous les catholiques à faire fi de nos garanties constitutionnelles ?

Nous ne cesserons de réclamer justice jusqu'à ce que justice nous soit rendue en conformité de la décision du Conseil Privé et jusqu'à ce que les minorités catholiques soient traitées de la même manière que les minorités protestantes par ceux là même qui crient bien haut : "Droits égaux pour tous."

La minorité catholique du Manitoba ne sera satisfaite que lorsque les droits dont elle jouissait avant la législation de 1890 lui seront rendus et nous sommes sûrs que les catholiques de Québec et de tout le Dominion sont avec eux.

Remarquons, en terminant, que certains journaux ont affirmé que Mgr Langevin s'était tout d'abord déclaré satisfait du règlement Laurier Greenway. En serait-il ainsi qu'il n'était pas nécessaire pour Sa Grandeur de continuer à approuver un règlement dont elle reconnaissait après un premier examen, l'inefficacité. Mais Mgr Langevin affirme que cela n'est pas exact, que jamais il n'a été satisfait du règlement. En fait jamais Mgr n'a été consulté comme il aurait dû l'être. Le bon sens indique qu'une affaire de cette nature ne peut être bien réglée sans que les principaux intéressés aient été entendus.

URGEL ARCHAMBAULT, MÉDECIN CHIRURGIEN. Gradué "Cum Laude" de l'Université Laval de Québec. Coin des rues Brewery et Wright, Hull. Ancienne résidence du Dr L. G. Routhier.

Une victime de l'asthme

N'avait pas couché dans un lit depuis vingt-cinq ans

SEMBLAIT destiné aux tourments et à la misère continuelle.—Le père, le grand-père, et le grand-père étaient morts de cette maladie.—La guérison vient dans la vieillesse.—Elle est considérée comme miraculeuse.

Des "révélés" de guérisons opérées par les fameuses Pilules Roses du Dr Williams ont été publiés depuis des années dans le "Chronicle". Depuis longtemps nous cherchons à trouver un cas d'une nature telle qu'il ne laisserait aucun doute à l'efficacité de ces pilules. Nous en avons trouvé plusieurs, mais les personnes guéries refusaient toujours de laisser publier le récit de leur maladie et de leur guérison. Cependant nous avons entendu parler dernièrement d'un cas remarquable.

M. Solomon Thompson demeure sur la rive Occidentale du lac Mud, dans le canton Carden, Victoria Nord. Il y demeure depuis quarante ans étant le premier colon de l'endroit. Il était huissier des Cantons de Carleton et Dalton il y a trente-cinq ans, avant que les comtés de Peterboro et Victoria fussent séparés et il agissait comme tel aux réunions du Conseil des Comtés à Peterboro. M. Thompson a été victime de l'asthme depuis quarante ans ou plus. Cependant nous lui permettrons de faire son récit lui-même.

Le 15 octobre 1896 nous fîmes un voyage au lac Mud, pour visiter les endroits que nous n'avions pas vus depuis notre enfance et nous allâmes rendre visite à M. Thompson afin d'obtenir de lui le récit de sa maladie et de sa guérison. Nous l'avions connu depuis vingt-cinq ans et nous savions qu'il souffrait tellement de l'asthme qu'il avait beaucoup de peine à respirer et nous nous étions souvent demandé comment il se faisait qu'il persistait à vivre. Il nous ouvrit la porte en souriant et ne laissant voir aucune trace de son ancienne maladie. Après être entré dans la maison nous lui demandâmes si c'était bien vrai qu'il avait obtenu autant de bien en faisant usage des Pilules Roses du Dr Williams.

"Sans doute", répondit-il. "Depuis combien de temps en avez-vous fait usage et combien en avez-vous pris de boîtes ?" lui demanda-t-on ensuite. "J'ai commencé il y a un an et j'en ai pris huit boîtes." Nous lui demandâmes ensuite s'il pensait que la guérison serait permanente. "Eh bien, dit-il, je n'ai pas pris de pilules depuis trois ou quatre mois. Cependant je ne suis pas encore complètement certain, car mon père, mon grand-père et mon grand-père sont morts de l'asthme. Mes parents en devinrent atteints tôt ou tard et elle mit toujours fin à leurs jours. Trois de mes frères sont morts de cette maladie fatale. Vu que je connais l'histoire de ma famille il m'est difficile d'avoir pleine et entière confiance dans ce remède, mais je dois dire qu'avant de prendre les pilules je n'avais jamais couché dans un lit depuis près de trente ans. Comme vous devez le savoir j'ai toujours dormi assis dans la chaise que vous occupez maintenant. Je me mets maintenant au lit en même temps que les autres membres de ma famille."

"Quel âge avez-vous, M. Thompson ?" "Soixante-seize ans, répondit-il, et je

me sens plus jeune qu'il y a trente ans. J'ai beaucoup souffert du rhumatisme et d'autres maladies, probablement des maladies nerveuses provenant du manque de sommeil, mais presque tout le rhumatisme est disparu avec l'asthme.

Durant la conversation, Mme Thompson, une vieille dame alerte, mère de treize enfants, entra et après avoir écouté le récit de son mari, elle s'exprima comme suit : "Je n'aurais jamais pensé que quelque chose pouvait guérir Solomon," dit-elle. "Nous avons toujours essayé de trouver quelque chose pour le soulager, afin qu'il puisse dormir la nuit, mais tout était inutile.

Il prit pour commencer, une pilule Rose après chaque repas, mais quelque temps après il augmenta la dose. Lors qu'il en eût pris deux boîtes, nous remarquâmes un grand changement, ce qui nous donna de l'espoir. Plus tard, quand nous nous aperçûmes qu'il était beaucoup mieux, je recommandai les pilules à une de mes nièces, Mlle Day, dont le sang était apparemment changé en eau, dont la santé était minée et elle était tellement découragée qu'elle ne se souciait plus de la vie. Pourquoi devint-elle aussi jeune que du safran et avait-elle l'apparence d'une personne qui est prête à trépasser ? Vous le croirez difficilement, disait Mme Thompson, "mais cette fille, trois mois après, passait pour celle qui jouissait de la meilleure santé des environs, et cela grâce aux Pilules Roses." A ce moment, Mme Thompson dut aller vaquer aux travaux du ménage, et M. Thompson termina le sujet de sa merveilleuse guérison. "Vous ne sauriez vous imaginer ce que c'est que passer vingt-cinq ans sans pouvoir être une nuit sans endurer des douleurs. Je ne puis pas trouver d'expressions assez fortes pour vous expliquer la différence qu'il y a entre le confort dont je jouis maintenant et la vie misérable que je menais depuis si longtemps. J'avais une grosse famille à nourrir et il me fallait travailler quand j'aurais mieux aimé me coucher pour mourir. J'arrivais, le soir, épuisé de fatigue, et malgré cela je ne pouvais pas dormir de la nuit. Il n'y avait pas de repos pour moi. Je semblais condamné à la torture et à la misère continuelle. Quand mes parents me conseillaient d'essayer les Pilules Roses du Dr Williams, je croyais qu'elles ne me feraient aucun bien, mais il me fallait agir ou mourir bientôt, et maintenant je suis sain comme une balle." Le vieillard secoua la tête pour donner plus de force à sa dernière phrase et il paraissait joyeux et jour d'une nouvelle vie, toutes ses souffrances étaient disparues.

Après avoir félicité notre zélé ami de ce qu'il avait divorcé avec le destructeur héréditaire de sa parenté, nous nous retirâmes.

A différents endroits dans le voisinage, nous discutâmes le cas et nous déclarâmes sa guérison merveilleuse. Les gens qui connaissent la famille Thompson pensaient que la mort seule pourrait le soulager de l'asthme.

Les personnes qui doutent de l'authenticité de ce que nous venons de dire pourront s'en assurer en écrivant à M. Solomon Thompson, bureau de poste, Dalrymple ou s'adresser à ses amis qui le connaissent depuis vingt ans.

Les Pilules Roses du Dr Williams vont à la racine de la maladie et la font disparaître. Elles purifient et enrichissent le sang et donnent des forces aux nerfs et chassent la maladie du système. Évitez les imitations et voyez à ce que la marque de commerce au long, Pilules Roses du Dr Williams pour personnes pâles, soit sur chaque boîte.

COLONNE DE

BRYSON ... GRAHAM & CO



Quand vous Achetez un Tapis

Vous en voulez un qui non seulement durera ; mais un vrai Tapis qui regardera comme neuf aussi longtemps qu'il pourra durer. Vous avez souvent entendu parler de M. Harrison, et de ses Tapis fameux dont la réputation est universelle. Aujourd'hui B & G Co (qui, dans Ottawa, sont les seuls marchands les vendent) ont tous les nouveaux dessins et couleurs.

Wilton et Brassel Venez et voyez les.

NOUS VENDONS

Les Tapis Brussels English Standard, tels qu'ils sont faits par tous les fabricants de 75 à \$1.20 pour les meilleurs qualités. Les Tapis Tapiseries de 30 à 75 pour les meilleures qualités. Tapis en laine fine ; super et extra super de 50 à 75 c. la verge. Tapis à triple tissure de 90 c. à \$1.10.

Sinolioms et prélatrs, Pliants Chinois Carrés de Parloirs Rugs.

Bryson, Graham & Co.

COIN DES RUES... Sparks et O'Conner, Ottawa

P. I. BAZIN BANQUIER

Agent d'Assurance et Courtier Général occupe spécialement de règlements d'affaires de Faillites

Possède la plus grande expérience et les meilleures relations pour agir comme intermédiaire entre débiteurs et créanciers, pour effectuer les comptes.

S'occupe aussi d'administration et de règlements de successions et de placements d'argent, etc., etc.

Adresse : 3 RUE ELGIN, où 216 RUE PRINCIPALE Ottawa, Ont. Hull, P. Q.

D'ENAGEMENT

Mlle A. REMILLARD, modiste bien connue à Hull, désire annoncer à ses nombreuses pratiques et au public en général de Hull et des environs qu'elle a transporté son stock de modes pour chapeaux de dames et demoiselles du magasin de M. D. A. Décoise, au No 62, rue Principale, block Monk. Le stock a été augmenté de garnitures, rubans, plumes, formes, aigrettes, etc., etc. Chapeaux garnis et non garnis. Une visite est sollicitée.

Mlle A. REMILLARD, MODISTE No 62 rue Principale, Block Monk

# COMITE CENTRAL

DE.....  
**J. M. McDougall**

EST SITUÉ AU COIN DES  
**Rues Principale et Church**  
RUE PRINCIPALE

MARDI, 16 MARS 1897

## CONVENTION

La convention conservatrice pour le choix d'un candidat aux prochaines élections provinciales aura lieu cette après-midi à l'hôtel de ville, après la nomination des candidats pour l'élection qui aura lieu mardi le 23.

### LAURIER A HULL

L'hon. premier ministre est actuellement à Hull prêchant l'évangile du successeur de l'Enfant Terrible, à la rédaction du *Défenseur*, en novembre 1866.

### BIEN RENSEIGNÉ

Le Temps de samedi publie ce qui suit :

"M. Téléphore Madore, officier rapporteur, pour l'élection du comté de Wright est le premier canadien français qui agit en cette qualité, au fédéral, depuis la confédération.

M. N. E. Cormier qui agissait le 23 juin dernier, n'est il pas canadien français. Il doit y avoir des phénix au Temps.

### TARTUFFERIES

L'ex-membre Devlin a vendu ces principes pour une mission en Irlande, afin de ne pas être obligé d'opposer son GRAND CHEF en public, et M. Major a pris un antidote que lui a donné M. Laurier, afin qu'il puisse avaler la Champagne frelaté, que celui-ci impose aux électeurs de Wright. Electeurs de Wright donnez une leçon à ces deux tartuffes en votant pour J. M. McDougall.

### LE LIBERAL MAJOR

Dans votre discours à la Pointe Gatineau vous avez dit que le mot *libéral* comme principe de votre parti, était que cela signifiait liberté, et que vous vouliez pour le peuple plus de liberté qu'il n'avait eu par le passé. Est-ce en renvoyant des employés publics, qui ont l'honnêteté de ne pas penser comme M. Laurier, que son parti veut mettre ce grand principe en pratique.

### ELECTEURS DE LA POINTE A GATINEAU

Comment pouvez-vous en conscience voter pour L. N. Champagne, quand ce même individu est allé l'été dernier voir les Gilmour, pour les empêcher d'employer des journaliers de la Pointe pour travailler à leur moulin à Hull.

Donnez une bonne leçon à cet intrigant en votant comme un seul homme pour J. M. McDougall.

### NOTES DE LA CAMPAGNE

Le Temps rempli de mensonges dans les comptes rendus des assemblées politiques depuis l'ouverture de la campagne électorale mérite une mention toute spéciale. Les trois grouettes conservatrices, attaché à la rédaction de cette feuille pitoyable seront bientôt remplacés par un journaliste distingué M. Polycarpe Boivin, l'ancien éditeur du défunt *Réveil* de Hull.

Le grand patriote H. Bourrass, écrivain, qui a tenté de bouleverser les électeurs de la Gatineau a failli s'étouffer en prononçant un discours à la façon, dans une assemblée politique à Maniwaki, la semaine dernière. Sans le secours de quelques conservateurs charitables il serait peut-être mort sur le champ. Après lui avoir prodigué les soins nécessaires il a été escorté en bas de l'estrade, malgré son gré.

## Le Fanfaron Député de Labelle.

Dans son *Ralliement*, dit la *Minerve* M. le député Bourrass, de Labelle, n'a pas voulu laisser perdre l'occasion d'y aller lui aussi de sa petite infamie contre Mgr Langevin. On lui a, sans doute, fait regretter cette échappée de bons sentiments qu'il avait eus les semaines précédentes. On lui a fait sentir qu'il s'était trop éloigné des traditions de la famille rouge. Il veut reparer tout ça.

"... Dans son sermon donné "la veille de la votation," s'écrie le repentant Bourrass, Mgr Langevin a voulu égarer M. Bertrand simplement parce qu'il était libéral."

Et d'où vient cette étrange conclusion de rouge affolé, s'il vous plaît ? De ces prémisses-ci : "M. Bertrand, quelques jours avant l'élection, s'est rendu aux désirs de Mgr Langevin..."

Eh bien, dans ces deux petits bouts de phrase il y a deux mensonges bien caractérisés, dont la combinaison forme une des plus malicieuses calomnies qui se puissent imaginer.

La vérité c'est, d'abord, que le candidat rouge Bertrand, de St-Boniface, a attendu à "la veille de la votation au soir" pour manifester sa déférence aux ordres de son Orinaire ; la vérité c'est, ensuite, que le sermon de Mgr Langevin n'a pas été fait la veille du vote, un vendredi, mais le dimanche précédent, le 14, six jours avant le vote, cinq avant la soumission de Bertrand.

M. Bourrass est bien rentré dans les traditions rouges. Il est digne de passer rédacteur en chef à "Patrie" de Tarte....

## CORRESPONDANCE

Hull, 13 Mars 1897.

Monsieur l'Éditeur du SPECTATEUR,  
LE COMTE D'OTTAWA vs LOWE.

Les remarques faites par les auditeurs du comté dans leur dernier rapport, publié la semaine dernière dans votre journal et les journaux anglais d'Ottawa, manquent un peu d'exactitude, quant à ce qui regarde les déneigés du comté avec le canton de Low. Il est vrai que les \$840.00 que j'ai collectés en novembre 1896 ne sont pas portés au livre de caisse ordinaire ; je n'y ai pas non plus porté les montants que j'ai payés pour une partie de ses dépenses etc. occasionnées par le refus obstiné des contribuables de Low, de payer les jugements de ce comté rendus contre eux par les tribunaux de ce pays depuis 1885 ; mais je ne crois pas pour cela avoir commis une injustice envers les membres du conseil de comté, ni envers les contribuables de Low.

Devant le comité nommé en décembre 1895, composé de M. le Préfet et de MM. les conseillers Murtagh, Stevenson, H. Chauvin, et aussi de M. Wm. Farrell, l'un des auditeurs (qui lui, doit savoir le montant qu'il m'a remis des taxes qu'il a collectés lui-même, et le montant que je lui ai payé pour ses services dans cette affaire de Lowe), j'ai produit un état détaillé des argents perçus et payés par moi en cette occasion accompagné de pièces justificatives : De plus j'ai toujours été prêt à faire mon rapport au conseil de comté, et si la chose n'a pas été faite, c'est que dans le temps, la question s'est soulevée. A savoir, si je devais faire rapport au conseil de comté ou au shérif ; vu que j'ai collecté ses taxes et les frais au nom du shérif ; Depuis ce temps-là, le comté n'ayant pu s'entendre avec le conseil de Low, sur la balance des frais et des taxes à payer au comté depuis 1885 ; ce dernier a pris une nouvelle action contre Low, et tout ce que j'ai collecté de ses contribuables a été porté au crédit de la corporation de Low, dans ce cas quelle justice ai-je causée à ces contribuables ? Non, le comté n'est pas à blâmer dans cette affaire ; pendant dix ans il a employé, sans succès, tous les moyens de conciliation, et à la fin il a fallu prendre des moyens extrêmes mais légaux, pour faire respecter ses droits et faire comprendre aux contribuables de Lowe que la loi et la justice les obligent à payer leurs taxes, comme les autres contribuables des municipalités locales de ce comté. En publiant ces quelques remarques, vous me rendrez justice, et obligerez infiniment :

Votre etc,

P. THOS. DESJARDINS,  
Secrétaire Trésorier du comté d'Ottawa

### La santé des vieillards

Le remède des vieillards atteints de rhume, toux, grippe, bronchite, c'est le BAUMÉ RHUMAL. Il ne fatigue pas l'estomac. 25 cts le flacon.

## A AYLMEY.

L'enthousiasme est à son comble en faveur de M. McDougall

Sir Charles Hibbert Tupper fait une habile critique du gouvernement Laurier

Samedi soir, une foule considérable encombrait la salle de l'hôtel de ville à Aylmer, pour écouter des discours éloquentes sur les questions politiques qui agitent le pays actuellement. A l'arrivée de MM. McDougall, sir Chs. H. Tupper et les autres orateurs, la foule se leva avec un ensemble admirable et fit à ces MM. une réception des plus enthousiastes, ce qui prouvent que le château fort du parti conservateur du comté de Wright a l'intention d'augmenter la majorité de M. McDougall le 23 du courant. Tout nous fait espérer que nos prévisions se réaliseront même au-delà de nos espérances, car nous remarquons un bon nombre de libéraux qui ont l'intention de supporter le porte-étendard du parti conservateur, et plusieurs autres qui préfèrent ne pas voter du tout, que de supporter M. L. N. Champagne, qui n'est pas le candidat régulier du parti libéral.

A 8 heures précises, on fit le choix d'un président, charge qui fut échu à M. N. E. Cormier, qui s'acquitta de son devoir, avec la dignité qui le caractérise.

Le premier et le principal orateur de l'assemblée qui fut appelé, était sir Charles Hibbert Tupper, à qui on fit une réception vraiment royale et après que les applaudissements furent apaisés, l'éminent "debater" déclara que c'était avec un sensible plaisir qu'il se rendait à la demande de son ami M. McDougall, afin de lui prêter main forte dans la lutte du comté de Wright qui, d'après toutes les apparences élirait cette année le candidat du parti conservateur.

Après avoir mis à jour les menées malhonnêtes du gouvernement qui exploitait la bonne foi des électeurs du comté en donnant un contrat privé à M. Bourque de Hull à la bâtisse de l'ouest, autorisant celui-ci à employer exclusivement des gens de Hull afin d'amener une pression favorable à M. Champagne, mais cette aubaine n'est que temporaire, car après l'élection, le plus grand nombre de ces hommes seront congédiés, et toute cette philanthropie passagère n'est qu'un truc pour capter la confiance des électeurs du comté de Wright et de Hull en parti ouvrier. Sir Charles prit ensuite à partie M. Devlin qui, dit-il, ira cacher sa honte en Irlande, car il a peur de mettre publiquement en pratique les principes qu'il avait énoncés en opposant M. Laurier sur la deuxième lecture du bill rémédiateur.

M. Tupper fit ensuite une critique serrée sur la politique fiscale du gouvernement, leur prétendu règlement de la question des écoles du Manitoba, traquant de main de maître, un tableau peu édifiant sur le compte du gouvernement libéral.

Après avoir demandé à ses auditeurs de se rallier autour de M. McDougall, afin de faire triompher les principes du parti conservateur qui a toujours été pour le bien être de la population et la prospérité du Canada. Au cours de son discours, Sir Charles H. Tupper fut souvent interrompu par des applaudissements.

M. McDougall parla ensuite, et captiva son auditoire durant les vingt minutes que dura son discours et l'assemblée lui donna son approbation en l'applaudissant à outrance.

Après des discours par MM. le notaire F. A. Labelle et George R. Rainboth, l'assemblée se dispersa après avoir poussé trois vigoureux hurrahs pour la Reine, Sir Charles Tupper, M. McDougall et le président Cormier.

### NOUVEAU COMITÉ

Samedi soir, M. le Dr Aubry, de l'organisation conservatrice pour Hull a ouvert un important comité au coin des rues Charles.

M. J. E. Marier, qui était présent fit un discours à l'emporte pièce qui donna une bonne idée de l'incapacité du gouvernement Laurier et l'hypocrisie qu'il avait fait preuve sur la question des écoles. Ce comité qui est en pleine activité promet de faire un rude travail en faveur de la cause conservatrice.

## URGEL ARCHAMBAULT

MÉDECIN-CHIRURGIEN  
Gradué "Cum Laude" de l'Université Laval de Québec. Coin des rues Brewery et Wright, Hull. Ancienne résidence du Dr L. G. Routhier.

## A HULL

Plusieurs assemblées ont eu lieu dans les divers quartiers de la ville.

### QUARTIER No. 2

Hier soir, dans le quartier No 2, une nombreuse assemblée a eu lieu à la résidence de M. Martel, rue Wall, sous la présidence de M. Geo. Martel.

Le premier orateur fut M. J. E. Marier, d'Ottawa, qui dans un discours pratique passa en revue la politique conservatrice si bien dirigée par les conservateurs depuis 1878 à 1896.

M. J. M. McDougall, fut reçu au milieu de vives applaudissements. Il annonça sa candidature, exposa son programme, le même que celui de l'année dernière. Comme toujours, M. McDougall sut vivement intéresser son auditoire. La question brûlante des écoles du Manitoba fut éloquentement traitée par l'adversaire de M. Champagne.

M. McDougall, quoique ne professant pas la religion catholique fit voir le ridicule de la position de M. Laurier et de ses suivants, les Tarte, Geoffron, et autres qui n'ont pas voulu se séparer de leur chef sur une question d'une importance aussi grande. Voyez d'ici le spectacle, dit-il : d'un côté une minorité canadienne et catholique, qui souffre et qui demande le redressement de ses griefs ; de l'autre les chefs protestants d'un grand parti qui font tout en leur pouvoir pour remédier à ce mal et de l'autre encore, M. Laurier le chef catholique de la province de Québec, qui refuse de donner son concours pour assurer le redressement de ces justes griefs.

M. McDougall flagella sans pitié les libéraux qui n'ont pas eu le courage de s'affirmer dans une question aussi vitale et ce, pendant que tous leurs chefs la hiérarchie et les catholiques du Manitoba eux mêmes se déclaraient satisfaits de la loi présentée par le gouvernement de sir McKenzie Bowell.

Les autres orateurs de la soirée furent MM. E. S. Aubry, E. Carrière, N. Pagé.

Dans le quartier No. 5, une belle assemblée a eu lieu à la résidence de M. Lefebvre, présidée par M. Thomas Fortin.

Le candidat conservateur, J. M. McDougall a fait un autre discours qui restera longtemps gravé dans la mémoire des nombreux électeurs présents.

Il fut suivi par MM. Marier, Boul, Aubry et Carrière.

### CONDOLEANCES

A une assemblée générale du Cercle Dramatique Littéraire Canadien de Papineauville, tenue dimanche le 14 mars 1897 sous la présidence de M. A. S. Lauzon, il est proposé par M. J. F. Séguin, secondé par M. J. B. Meloche :

Que les membres du cercle ont appris avec douleur la mort de X. Tétreau, N. P. et membre honoraire.

Que les membres du cercle offrent leurs sincères condoléances à la famille du défunt.

Que copies des présentes soient envoyées à la famille ainsi qu'aux journaux la *Patrie*, la *Presse*, le *Spectateur* et le *Ralliement*.

Adopté à l'unanimité.

O. GAUTHIER,  
Sec. Arch.

### OBITUAIRE

Xiste Tétrreau, Ecr., N. P., de Papineauville, est décédé vendredi dernier, le 12 à sa résidence à Papineauville à l'âge de 57 ans. Nous offrons nos plus sincères condoléances à la famille. M. Tétrreau laisse pour déplorer sa perte deux charmantes demoiselles qui ont eu la douleur de voir mourir leur mère bien aimée l'année dernière.

M. Tétrreau, comme citoyen et comme notaire, a toujours été le type du gentilhomme. Il a été enterré hier au milieu d'un immense concours d'amis venus de tous les points du comté pour assister à ses funérailles. Il était le frère de notre député.

### AVIS

La Compagnie du Chemin de fer du Pacifique fera application au Parlement du Canada, à sa prochaine session, dans le but d'obtenir un bill confirmant l'acte de Convention ou marché qu'elle a fait le 16 mars dernier (1896) avec la compagnie Electrique de Hull, tel que incorporée en premier lieu, lequel bill aura pour effet de louer cette partie de son chemin de fer, connue sous le nom de Branche d'Aylmer, à la dite compagnie électrique de Hull, pour une période de trente cinq ans à raison de cinq mille piastres de loyer par année en sus d'autres clauses et conditions spécifiées au dit marché, et pour toutes autres fins en général.

CHARLES DRINKWATER

Secrétaire  
Montréal, 17 décembre, 1896.

## Le Monde nous laisse derrière lui

L'autre jour nous causions avec un homme qui n'avait pas plus d'idées qu'un petit enfant concernant les personnes et les choses qui l'entourent. C'était cependant un homme d'une intelligence peu commune ; or, voici ce qui lui était arrivé : Il y a dix ans, il fut accusé d'un crime, puis jugé, et enfin condamné à perpétuité. Tout récemment certaines circonstances étant survenues, le procès fut repris, l'innocence reconnue et proclamée, et suivie de son relâchement immédiat. Or, notre homme se trouvait tout désorienté. Le monde avait marché à grands pas, tandis que lui était resté, pour ainsi dire stationnaire. Plusieurs de ses anciens amis étaient morts dans l'intervalle, et ceux qui lui restaient étaient bien changés. Un grand vide s'était fait dans son existence. Pourrait-il jamais le combler ? Hélas ! non, car bien qu'il n'eût commis aucun crime, néanmoins le seul fait d'avoir été condamné était devenu pour lui une tâche presque ineffaçable.

Bien que différente, quant aux conditions extérieures, une longue maladie produisit des résultats tout à fait semblables à ceux qui résultent d'une solitude forcée. Lorsque la maladie nous oblige à garder le lit, ou tout au moins la chambre, nous devenons virtuellement séparés du monde. Il se peut que quelques uns de nos amis sympathisent avec nous dans nos souffrances, mais ils se gardent bien de partager notre isolement et ne peuvent ressentir nos douleurs. Ils passent leur chemin et nous abandonnent à notre triste sort. En dépit du bruit et du mouvement qui nous entourent, nous ne sommes pas moins plongés dans la solitude. Le plaisir, la nourriture, le sommeil, le grand air, le mouvement, le travail, etc., toutes ces choses sont faites pour les autres et non pour nous ! Hélas ! avez pitié du pauvre prisonnier dont le cruel géolier est quelque maladie impitoyable. Qui va donc tirer les verrous de la porte de sa cellule et lui rendre à la liberté ?

"Je n'avais jamais ni repos, ni plaisir," ainsi s'exprime un de nos correspondants dans une lettre qu'il nous a adressée et que nous venons de lire. "Au commencement de 1888," dit-il, "un étrange malaise s'empara de moi : je me sentais lourd et disposé à dormir. Je ne me trouvais nullement dans mon assiette et ne comprenais rien à ce que je ressentais. J'avais un mauvais goût à la bouche, l'appétit me manquait, et le peu que je mangeais me restait comme un poids sur l'estomac. J'eus bientôt peur de manger quoique ce fut, car dès que j'avais pris une bouchée de nourriture j'étais saisi d'affreuses douleurs à l'estomac. Parfois, il me semblait étouffer, comme si les aliments me restaient dans la gorge. J'avais tout le corps enté, et je ne pouvais me traîner que difficilement à cause de ma faiblesse croissante.

"J'avais au creux de l'estomac comme un vide produit par le besoin de manger, cependant le peu de nourriture que je prenais ne faisait pas disparaître cette sensation. Mon sommeil était souvent interrompu, et le lendemain matin j'étais bien plus fatigué qu'au moment de me coucher. Pendant quatre longues années je continuai dans cet état misérable avant de trouver du soulagement. Cette lettre est signée par Mr. Charles H. Smith, 19, New City Road, Glasgow, et datée du 15 février 1895.

Avant d'apprendre comment il a été guéri, écoutons d'abord ce que dit une dame sur le même sujet—Mrs. Mary Ann Rusling, de Station Road, Mitterton, près Gainsborough (Angleterre). Dans une lettre datée du 30 janvier 1893, elle nous dit qu'elle a souffert de la même manière pendant plus de quinze ans. Elle avait froid aux mains et aux pieds, et elle était pâle et exsangue. Elle avait un point au côté gauche, et des battements de cœur ; de plus, sa respiration était courte et haletante. Tous les remèdes qu'elle avait pris étaient restés inefficaces.

"Enfin, il y a deux ans," dit elle, "notre Recteur me parla du Sirop curatif de la Mère Seigel et me conseilla d'en faire usage. Je suivis ce conseil, et je fus bientôt soulagée. En peu de temps tous mes mauvais symptômes disparurent, mes forces me revinrent, et actuellement je me porte bien, et je suis heureuse de contribuer à faire connaître à ceux qui souffrent le remède qui a tant fait pour moi."

Mr Smith fut guéri par le même remède, et il dit que s'il l'avait connu plus tôt il se serait épargné des années de souffrances.

Le véritable mal dans les deux cas était la dyspepsie ou indigestion chronique avec ses conséquences naturelles. Faites attention aux premiers signes, surtout au sentiment de fatigue et de langueur qui en est le précurseur. Souvenez-vous qu'il vaut mieux prévenir que guérir. Cependant, par l'usage du Sirop curatif de la Mère Seigel, la guérison est toujours possible, et les pauvres captifs qui languissent dans leurs affreux dogesons de malade, en sont journellement délivrés dès que l'excellente Mère Seigel fait son apparition.

## PUISSANCE DU CANADA

District Electoral de Wright

Je soussigné, L. N. Champagne, candidat à la présente élection dans le district électoral pour le comté de Wright, nomme et appointe par les présentes comme mon agent pour la dite élection, Thomas Caron, gentilhomme de la cité de Hull.

(Signé),

L. N. CHAMPAGNE.

(Vraie copie),

T. MADORE,

Officier-rapporteur.

Cité de Hull, 16 Mars, 1897.

## PUISSANCE DU CANADA

District Electoral de Wright

Je soussigné, J. M. McDougall, candidat à la présente élection dans le District électoral pour le comté de Wright, nomme et appointe par les présentes comme mon agent pour la dite élection Paul Thomas Desjardins, de la cité de Hull.

(signé),

J. M. McDOUGALL.

(Vraie copie),

T. MADORE,

Officier-rapporteur.

Hull, 16 Mars, 1897.

## AVIS

AVIS est par le présent donné, qu'une application sera faite à la prochaine session du Parlement fédéral pour un acte devant incorporer une compagnie appelée : "Hull, St Louis Dam and Victoria Spring's Railway Company," avec pouvoir de construire, équiper, maintenir par vapeur ou électricité une voie ou des voies de chemin de fer d'un point, dans ou près de la cité de Hull, province de Québec, de là, allant au sud, en passant par et à travers le Pont Interprovincial, projeté, ou tout autre pont, qui sera construit à cet endroit ou près d'icelui, de là, le long de la réserve du canal de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, jusqu'à la tête de la Coupe Profonde : de là à l'est en passant à travers la propriété, maintenant vacante appelée "Kiffle Range" ou Poste de Tir, de là à travers la rivière Rideau jusqu'à un point au ou près le chemin de Montréal, de la jusqu'à ce qui est connu sous le nom de "Victoria Spring's" (Sources Glorieuses) situés dans le township de Gloucester, de là à la rivière Ottawa ; de là en courant vers le Nord Ouest le long de la dite rivière Ottawa jusqu'à un point dans Rockliff ou près de là ; de là en courant vers le sud ouest jusqu'à un point ou près de ce qui est appelé Beechwood, de là jusqu'à un point qui traverse la rivière Rideau. Aussi le long du chemin de fer du St Laurent et de l'Ottawa à partir du point d'intersection de la ligne proposée, avec la ligne du chemin de fer mentionnée jusqu'aux dépôts de la rue Sussex. Aussi pour construire un embranchement à partir de la Dup but (Coupe Profonde) dans la direction sud jusqu'à l'endroit appelé Hogsback sur le canal Rideau. Le tout avec tous les droits et pouvoirs ordinaires octroyés et pareil cas aux compagnies de chemin de fer.

T. G. BRIGHAM,

Représentant la Compagnie

Hull, 4 Mars, 1897.

## V. E. GODBOUT

Tailleur Fashionable

GRADUÉ DE LA...

Herald of Fashion Co., New-York

Par sa persévérance dans le travail ses aptitudes et son talent, M. V. E. Godbout après avoir suivi les cours de coupe de la Herald of Fashion Co., de New York, a réussi à obtenir son diplôme.

Si vous désirez un Habit, Habille-ment ou Pantalon irréprochables de coupe ou d'ajustement venez le voir à son établissement.

107 RUE CLARENCE

Nous garantissons la coupe sans

## PATENTES OBTENUES PROMPTEMENT

Envoyez un timbre pour notre "Guide des Inventeurs." Nous obtenons plus de patentes pour les inventeurs que tous les autres ingénieurs ensemble, et nous faisons une spécialité des applications, que les autres agents n'ont pas réussi à obtenir. Pas de patente, pas de paye. MARION & MARION, EXPERTS. No. 126 rue St. Jacques, Montréal, Tel. 3208. Montreux et Genève.

20

POUR CENT DE REDUCTION

DANS LES... MONTRES, BIJOUTERIES, ARGENTERIES.

Une belle montre en argent pour \$4. Une magnifique montre en or solide seulement \$22.

C'est la vente la meilleure marché qui ne se soit jamais faite à Hull et à Ottawa.

A. Couture Horloger et Bijoutier RUE PRINCIPALE, HULL



LA NOMINATION À HULL. FOULE IMMENSE

MM. McDougall et Champagne Enthousiasme des Masses

Le Candidat Conservateur, le Choix de la Majorité

Une immense assemblée d'électeurs, de toutes les parties du comté a lieu en ce moment à l'hôtel de ville, en cette ville.

De midi à deux heures, M.T. Madore, officier rapporteur, a fait la mise en nomination des candidats, MM. McDougall et Champagne, suivant les exigences de la loi, les deux bulletins de présentation étant amplement couverts de signatures.

Le bulletin de présentation de M.J. McDougall était signé par M.M. Joshua Ellard, préfet du comté d'Ottawa; R. H. Conroy, Aylmer; le maire Ritchie, Aylmer; C. E. E. Pélissier, maire de Wakefield Est; Joseph Laurin, maire de Templeton; D. Lafortune, maire de la Pointe à Gatineau; Archie McLean, maire de Eardley; James Nesbitt, maire de Masham; T. A. Stevenson, maire de Wakefield; B. Sage, maire de Hincis; A. Pritchard, maire de Aylwin; N. Tétreau, M. P. P., P. T. Desjardins, N.P., Jos. N. Fortin, J. E. Gravel, W. Watters, Geo. J. Marston, Thos. E. Boulton, Geo. H. Millen, S. S. Cushman, Elphège Boucher, le maire W. F. Scott, A. F. Richard, Geo. W. Wright, B. de Repentigny, R. A. Helmer, Eus. Carrière, H. Dupuis, M. D. Clairoux, Frs. Manseau, N. Pagé, O. Laberge, Thos. Fortin, A. Lane, I. Pattenau, J. B. Bellemare, F. Bastien, F. Groulx, G. Champagne, F. Côté, Oct. Gratton, P. Brisebois, de Hull; J. R. Booth, C. J. Booth, F. W. Avery, C. E. Reid, A. A. Buell, Ottawa.

LA CAMPAGNE ELECTORALE DANS LE COMTE DE WRIGHT

ASSEMBLEES PUBLIQUES

MARCHE TRIOMPHALE DE M. McDUGALL

DANS LE COMTE DE WRIGHT

LES LIBERAUX ROULÉS DE LA BELLE FAÇON

Vendredi soir, au delà de 400 électeurs de Hull se sont rendus à la salle Tellier rue Inkerman afin d'entendre une discussion intelligente sur les questions politiques du jour.

M. Marier fit une revue de la politique depuis l'établissement de la Confédération jusqu'à nos jours, démontrant d'une manière incontestable que la prospérité du pays était l'œuvre du parti conservateur, et donna à l'assemblée l'histoire détaillée du gouvernement McKenzie depuis 1873 à 1878, mettant en vue l'incapacité de cette administration, qui a augmenté la dette du pays de plusieurs milliers et créé des soupçons; enfin il dénonça la politique fiscale du gouvernement Laurier qui veut ramener le pays à subir le sort désastreux de cette époque en voulant établir le libre échange, donnant aux industriels américains l'avantage de submerger notre marché avec leurs produits, au détriment de nos industries et de notre agriculture.

M. Marier parla ensuite de la question des écoles du Manitoba, et il taqua d'importance M. Laurier et ses congénères, pour s'être fait un piedestal de cette question pour arriver au pouvoir et une fois là, trahir honteusement les siens en livrant pieds et poings liés aux fanatiques Greenway, Sifton et Cie. M. Laurier dit il a été de tout temps opposé aux écoles séparées et l'électorat a commis une grave erreur en lui confiant le règlement de cette question qui est de la plus haute importance pour l'avenir de notre race au Canada.

Après avoir tournée en ridicule les raisons que donne M. Devlin pour s'être démis de son mandat, et la manière inique que M. Laurier et ses acolytes ont employés pour imposer aux électeurs du Comté de Wright la candidature de M. Champagne il fit un appel chaleureux à ses auditeurs pour supporter M. McDougall le digne porte étendard du parti conservateur, qui aidera à ramener la prospérité que le gouvernement Laurier veut détruire. A ce moment M. McDougall entra dans la salle et M. Marier le présenta à l'auditoire comme le futur membre pour le comté de Wright, cette annonce fut reçue par des applaudissements réitérés de même que les discours de M. Marier qui a reçu l'approbation de l'auditoire, par de fréquentes manifestations chaleureuses.

M. McDougall qui arrivait de la Petite Ferme, où il a soulevé l'enthousiasme des électeurs de cette localité, commença son discours en remerciant l'auditoire de leur chaleureuse réception et il déclara nettement sa position, disant qu'il ne demandait pas le support des citoyens du comté de Wright pour lui-même, mais pour les principes du parti qu'il représente. M. McDougall passa ensuite aux circonstances qui ont amenées la démission de M. Devlin et le choix de M. Champagne comme le candidat libéral, protestant contre la lâcheté du premier, et l'injustice de M. Laurier, en imposant aux électeurs du comté de Wright un homme qui représentait le sentiment d'une clique organisée. M. McDougall démontra ensuite que l'incertitude du gouvernement Laurier, causait un malaise

sérieux pour notre commerce en général, et que si le parti libéral mettait en pratique sa politique de libre échange, ce serait la ruine de nos industries et de notre agriculture.

Après avoir traité de main de maître la question des écoles du Manitoba, M. McDougall demanda à son auditoire de travailler incessamment pour assurer la victoire du parti conservateur, qui a toujours eu à cœur la prospérité du pays et le bonheur de tous.

Le discours de M. McDougall fut fréquemment interrompu par les applaudissements de l'auditoire, qui lui assura par ses manifestations un support unanime et sincère.

M. le président Brisebois, introduisit ensuite M. le Dr. L. G. Routhier, d'Ottawa, qui fit un discours magistral passant en revue les événements politiques depuis dix huit années, qualifiant la politique du parti libéral comme rétrograde et tendant à détruire nos institutions nationales qui sont la sauvegarde de notre pays. Sur la question des écoles, le Dr Routhier fit comprendre à l'auditoire la mauvaise foi du gouvernement Laurier qui avait reçu son appui le 23 juin dernier, mais qui méritait aujourd'hui la réprobation de tout bon citoyen canadien, par la manière indigne qu'il avait traitée la minorité catholique du Manitoba.

Le Dr Routhier fit une très bonne impression sur son auditoire qui ont manifesté l'espoir de l'entendre dans un avenir très rapproché, traiter les questions qui nous intéressent tous au plus haut point.

M. Charles Desjardins fut ensuite appelé à adresser la parole, ce qu'il fit avec beaucoup d'apropos, déclarant avec connaissance de cause, que les idées de M. Laurier avaient toujours été contre les écoles séparées, et que le premier ministre avait puisé ses principes, sur cette question, à l'institut canadien de Montréal, qui est le siège du libéralisme avancé et de l'anticléricalisme. M. Desjardins termina, au milieu des applaudissements, en avisant l'auditoire de donner leur franc et loyal appui à M. McDougall, le candidat du parti conservateur qui veut le bien être du pays en général.

Aux cris réitérés de l'assemblée, M. le Dr Aubry fit la suggestion suivante à l'auditoire: Demandez donc à M. Major, comment se fait il qu'il trouve M. Champagne capable de représenter le comté de Wright, quand lui même (M. Major) a déclaré publiquement qu'il était incompetent pour remplir la position de Maire de la ville de Hull? Cette question a été reçue par de bruyants rires et des applaudissements prolongés.

A LA PETITE FERME

Jamais, depuis des années, les citoyens de la petite Ferme, n'ont montré autant d'enthousiasme que vendredi soir, quand MM. McDougall, le Dr L. G. Routhier et Charles Desjardins ont adressés la parole sur les questions politiques du jour. Les explications qu'ont données ces MM. ont ouvert les yeux au grand nombre qui a décidé de ne plus s'en laisser imposer par les paroles mensongères et les menées de la petite clique libérale. La maison de M. Fournier, où avait lieu l'assemblée, était littéralement bondée de citoyens canadiens français, ce qui est un contraste frappant avec la douzaine d'électeurs que M. Major a eu tant de difficulté à réunir à son assemblée de l'après midi. L'assemblée

chez M. Mantha a aussi été un fiasco, ce qui prouve que nos amis de la Petite Ferme, veulent protester contre l'injustice du parti libéral en votant en masse pour M. McDougall.

L'IGNORANCE DES ECRIVAINES DU TEMPS ET LEURS MENSONGES

Dans son rapport de samedi soir le Temps d'Ottawa, qui est maintenant à la solde du gouvernement Laurier, fait un vil métier en essayant à dénaturer les choses en ce qui concerne le compte rendu des assemblées conservatrices tenues à Hull et d'autres parties du comté de Wright. Le Temps accumule mensonges sur mensonges pour essayer àurrer ses lecteurs, mais heureusement que les citoyens connaissent la véritable situation et que toutes les diatribes, de cette feuille dévergondée ne peuvent changer l'opinion publique qui s'accroît de jour en jour en faveur de la candidature de M. McDougall. Afin de rendre justice à nos amis et au public intelligent, nous allons réduire à néant les faux rapports dont cette feuille pulule.

D'abord elle annonce que l'assemblée à la salle Tellier ne comptait qu'une centaine de personnes, tandis que nous avions un auditoire d'au delà de 400 personnes et sur ce nombre il y avait une cinquantaine de libéraux qui ont écouté les discours avec attention jusqu'à la fin et ils sont partis convaincus du succès de M. McDougall pour qui plusieurs ont décidé de voter. Ceci nous pouvons le prouver. De plus le Temps montre son ignorance en disant que le discours de M. Marier, (qui n'est pas du chemin de Montréal, mais d'Ottawa) a beaucoup amusé l'auditoire. Il y a beaucoup de vrai dans cet avancé, car M. Marier a fait danser une sarabande au parti libéral, qui a sans doute amusé son auditoire, qui a jugé que ce M. était très bien renseigné sur la politique du Canada, (n'en déplaise au cornichon-rapporteur du Temps) car un grand nombre d'électeurs l'ont remercié pour les explications circonstanciées et logiques des faits politiques qui se sont passés depuis la Confédération jusqu'à aujourd'hui. Ensuite il est faux que l'assemblée se soit terminée à dix hrs car à onze heures la salle était remplie et à ce moment on appelait à grand cris M. le Dr Aubry qui a suggéré la question pleine d'a propos que nous citons plus haut.

Comme comble d'effronterie, le rapport que le Temps donne à l'égard de Aylmer, doit sortir du cerveau trop surréité de son rapporteur à double face, car de l'avis même de libéraux dégoutés qui vont tenir une position passive dans la lutte, on calcule que la majorité de M. McDougall sera d'au moins 200 à Aylmer et Hull Sud.

Comme l'on peut voir cela change du tout au tout la situation et nous dirons aux plumitifs du Temps que s'ils veulent du bien au gouvernement Laurier qu'ils aient au moins la décence de remplir leur mission de journaliste, sans tromper ceux qui les paient et le public qui souvent aimerait à connaître le véritable état des choses.

De Retour du Nord-Ouest.

Notre concitoyen, M. Albéric Charbonneau de Hull, vient de nous arriver du Nord-Ouest. Il est parti depuis plus d'un an pour aller enseigner à l'école industrielle de St Joseph de Dunbow, Alberta. M. Charbonneau nous donne les détails les plus intéressants au sujet de cette population de Pieds-Noirs, de cris, de Piéguans, de Bloods, Sarcees, et Stonys. On leur enseigne les divers métiers que nous pratiquons ici, et les élèves se montrent non seulement dociles mais apprennent avec une rapidité surprenante.

Depuis un certain nombre d'années il est sorti de cette école d'excellents ouvriers, tels que forgerons, cordonniers boulangers, etc. Nous ne saurions trop féliciter ceux qui se dévouent à transformer ces enfants du désert en citoyens industriels et capables.

M. Charbonneau doit repartir pour le Nord-Ouest bientôt après avoir visité sa famille.

VIN MORIN

A la Crésote et aux Hypophosphites guérit de la Grippe, Toux, Asthme, Coqueluche, Moux de Gorge, Rhume, Inflammation de poumons, etc. Cette préparation est fort recommandée dans tous les cas de faiblesse. Que les personnes épuisées par de longs et pénibles travaux ou relevant de maladie en fassent l'essai. En vente partout.



Une Affliction Commune Guérie radicalement par l'usage DE LA Salsepareille d'AYER

HISTOIRE D'UN COCHER DE FIACRE. "J'ai été, pendant huit ans, affligé de Salt Rheum. Durant ce temps, j'ai essayé un grand nombre de médecines, mais aucune d'elles ne m'a soulagé. A la fin on me conseilla d'essayer la Salsepareille d'Ayer et un ami me dit d'en acheter six bouteilles que je devais prendre en me conformant aux instructions. Je cédai à son désir, j'achetai les six bouteilles et en pris trois sans remarquer aucun résultat décisif. J'avais à peine fini la quatrième que mes mains débarrassées d'éruptions.

Mon occupation, qui est celle de cocher, m'oblige à être dehors au froid et à l'humidité, souvent sans gants, et l'éruption n'a jamais reparu." — THOMAS A. JOHN, Stratford, Ont.

LA SALSEPAREILLE D'AYER

Seule Admise à l'Exposition Colonibienne. Les Pilules d'Ayer nettoient les Intestins.

"LE SPECTATEUR"

Journal bi-hebdomadaire. Publié par la Société de Publications Conservatrice de Montréal.

ABONNEMENT: Ottawa: Un an, \$2.00; Six mois, \$1.25; Trois mois, \$0.75. Montréal: Un an, \$2.00; Six mois, \$1.25; Trois mois, \$0.75.

N. PAGÉ, Administrateur

BUREAUX et ATELIERS, No 154 RUE PRINCIPALE HULL QUEB.

NOTES DE HULL

Demain matin, à l'église paroissiale une messe sera chantée en l'honneur de St Patrick. Tous les irlandais de la paroisse y prendront part. Les canadiens français sont aussi invités d'y assister. Le sermon sera prêché par un des révérends pères de l'Université.

La retraite des demoiselles de la paroisse commencée dimanche dernier se terminera dimanche prochain. Le Rév. Père Georget en est le prédicateur.

Le R. P. Thérien est de retour à Hull. Le R. P. Lefebvre retournera à Lachine.

Une grande soirée dramatique et musicale aura lieu à la salle St. Jean Baptiste, Aylmer, demain soir. Le matin une messe solennelle sera chantée à l'église paroissiale.

Les Révérends Pères Missionnaires qui doivent prêcher la retraite aux jeunes gens de la paroisse arriveront cette semaine.

L'honorable M. A. Desjardins, président de la banque Jacques-Cartier et M. Tancrède Bienvenu, caissier général, ont visité hier la succursale de la banque Jacques-Cartier dont M. Champagne est gérant.

M. Ernest Duhamel de Gracefield, est arrivé à Hull hier il a fait le trajet en voiture en 10 heures, distance de 60 milles.

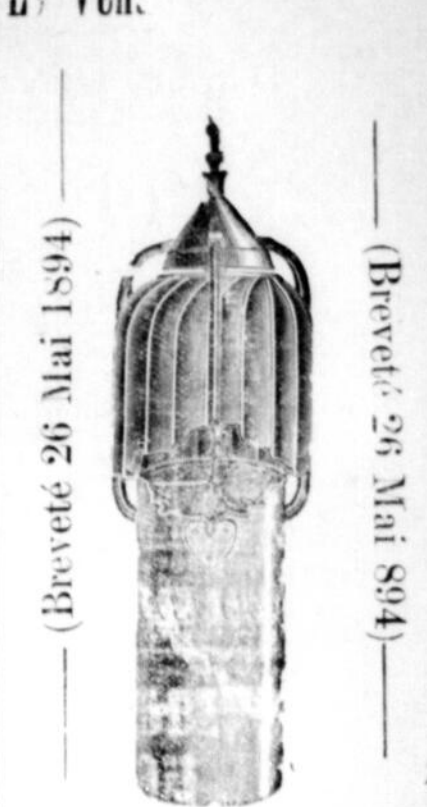
M. Joshua Ellard, préfet du comté et M. Chs. Logue de Maniwaki sont en ville.

DÉCÈS

A Montréal, le 15, Marie-Alexandine enfant bien-aimée de M. G. S. Warren, cigariier. Nos condoléances à la famille.

Wanted - A man who can think of some simple thing to patent. The patent Attorney, W. H. Wood, 110 St. Patrick Street, New York, N. Y. For the \$1000 prize offered by the U. S. Government. I want!

Le Ven.



L'appareil le plus efficace pour la ventilation parfaite des...

Publics, Manufactures, Eglises, Maisons d'Education

Il est mis en mouvement, non au moulin vent, mais aussi par la différence de température et de l'air chaud placé à l'intérieur de ce système d'air continué et aspiré, la fumée, les vapeurs, l'air vicié, etc.

FAITS EN PLUSIEURS GRANDEURS

LESSARD & HARRIS

PROPRIETAIRES MANUFACTURIERS. Entrepreneurs Plombiers - Couvresseurs et poseurs d'appareils de chauffage 421 1/2 RUE CRAIG, Montréal

Que que endroits on le ventilateur Eolien est en usage

SANQUELE PEPPER, 4 de 24 p. BEURS de Providence, 18 de 24 p. COLLEGE de PHILADELPHIE, 3 de 22 p. SEURS de LA MISERICORDIE, 1 de 12 p. P. D. MOSKOWITZ, 1 de 12 p. ROND A PATINER V. S. 3 assortis C. C. VIAU, 9 assortis R. J. ... 1 de 4 p. PRESIDENT de St. L. 4 de 6 p. H. V. MEREDITH, 1 de 12 p. SEURS de GONG. N. D., 10 assortis ÉCOLE St. JOSEPH, 1 de 20 p. H. LAPOSTOLLE, 1 de 20 p. LABORATOIRE LAYAL, 7 assortis SUCCESSION CHERRIER, 4 assortis Salle d'exercice militaire Mont 5 de 48 p.

CHEMINS DE FER OTTAWA & GATINEAU

A partir du 5 Octobre 1896, les trains circuleront comme suit: No 1 Ex - Dr Hull à 5.44 p.m. Arr Gracefield à 8.40 p.m. No 2 Ex - Dr Gracefield à 5.50 a.m. Arr Hull à 8.55 a.m.

Billets en vente chez J. N. Fortin, rue Main et à la gare du Pacifique Canadien.

P. W. RESSEMAN, Surtendant Général

AVIS

La Compagnie Electrique d'Ottawa

Agence pour Hull, No 101 rue Main, Résidence privée, Ottawa House, rue Church, Hull.

ETABLI A HULL depuis 10 ANS. SYSTEME PERFECTIONNÉ - Les commandes adressées au bureau de Hull ou au bureau principal à Ottawa recevront notre meilleure attention.

M. DE REPENTIGNY, A. A. DION, Agent, Surt. Général Ottawa, 25 Novembre 1896

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT D'OTTAWA. No. 221. COUR SUPÉRIEURE

DAME MALVINA ROY a institué une action en séparation de propriété contre son mari Wilfrid Fortier, commerçant de la ville de Buckingham, district d'Ottawa.

THOS. P. FORAN, Avocat de la demanderesse. Hull, 5 février 1897.

ANNONCE

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT D'OTTAWA.

CITE DE HULL

RÈGLEMENT autorisant l'émission de débetures de la Cité de Hull, au montant de soixante et treize mille piastres, (\$73,000) en vertu de ce certain acte de la Législature de la Province de Québec, passé dans la 60 Victoria, Ch., 7, (1896-97) et intitulé "LOI CONCERNANT LE PALAIS DE JUSTICE DE HULL."

SÉANCE DU 8 MARS 1897.

A UNE ASSEMBLÉE régulière ajournée du Conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel-de-Ville de la dite cité à sept heures et demie du soir, le huitième jour de Mars, 1897, à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire William Francis Scott au fauteuil et les échevins Caron, Richer, Helmer, Farley, Ste-Marie, Falardeau, Reinhardt, Poirier, Dupuis, Fortin, Laurin et Raymond, formant quorum du dit conseil.

Il est proposé par l'échevin Richer, secondé par l'échevin Helmer:—

Que le Règlement No. 68, ayant été lu trois fois, soit approuvé et passé suivant sa forme et teneur, et qu'il soit publié suivant la loi: lequel dit Règlement se lit comme suit:



RÈGLEMENT NO. 68.

Attendu que par cette certaine loi passée par la Législature de la Province de Québec, dans la 60 Victoria, Ch., 7, (1896-97) et intitulée "LOI CONCERNANT LE PALAIS DE JUSTICE DE HULL," la Corporation de la cité de Hull, nonobstant toute disposition à ce contraire dans la charte de la dite cité, est autorisée à émettre des obligations jusqu'au montant de \$73,000.00, pour les fins mentionnées en la dite loi 60 Vict., Ch., 7, P. Q., savoir:— Pour payer la somme de \$54,624.68 due par la dite municipalité pour la construction des Palais de Justice et Prison dans la cité de Hull, laquelle construction a été entreprise et effectuée sous l'autorité de loi 49-50 Victoria, Chapitre 6, intitulée "ACTE POUR CHANGER LE CHEF LIEU DU DISTRICT JUDICIAIRE D'OTTAWA," — et pour payer la balance due sur certaines obligations émises en vertu des actes 12 Victoria, Chapitre 112, et 18 Victoria, Chapitre 164, pour construire le Palais de Justice d'Yolmer, s'élevant au capital et intérêts au 30 juin 1896, à la somme de \$17,976.14, lesquelles dites obligations, en dernier lieu mentionnées, sont payables à même un fonds constitué en vertu du dit acte 12 Victoria, Chapitre 112, par l'imposition d'une taxe sur les procédures judiciaires du district d'Ottawa.

Attendu que par la dite loi 60 Victoria ci haut mentionnée, le Lieutenant Gouverneur en Conseil, pourra garantir le paiement du capital et de l'intérêt des obligations de la municipalité de la cité de Hull, pour un montant suffisant, pour produire la somme de \$72,500.82 à être effectuée aux fins sus dites et mentionnées au dit acte.

Attendu qu'un fonds d'amortissement annuel doit être créé pour racheter les dites obligations à être émises par cette corporation, pendant la durée de leur existence, et cette municipalité de payer les dits intérêts et le pourvoir au dit fonds d'amortissement.

Attendu en outre, que par les dispositions de la dite loi de la 60 Victoria, il a été décrété, que sur le produit des dites obligations à être ainsi émises en vertu du présent règlement, \$17,976.14 doivent être payées au Trésorier de la Province, pour racheter les obligations émises en vertu des actes 12 Victoria, Chapitre 112, et 18 Victoria, Chapitre 164, et le reste du produit être employé au paiement de la somme de \$54,624.68 due par cette municipalité pour la construction des dits Palais de Justice et Prison dans la cité de Hull; et qu'après le rachat des obligations émises en vertu des actes 12 Victoria, Chapitre 112, et 18 Victoria, Chapitre 164, la taxe imposée par le dit acte 12 Victoria, Chapitre 112 continuera d'être payable dans le district d'Ottawa jusqu'à ce qu'elle soit abrégée par le Lieutenant Gouverneur en Conseil, et que le montant en provenant sera payé chaque année par le Trésorier de la Province à cette dite municipalité, sur remise à lui faite des coupons de l'intérêt garantie et des obligations échues et payées pendant l'année, jusqu'à ce que les obligations émises en vertu de cette dite loi soient entièrement payées en capital et intérêts, ce montant devant être employé par cette dite municipalité au paiement de l'intérêt et du fonds d'amortissement des dites obligations.

Attendu qu'il est opportun pour la Corporation de la cité de Hull, de se procurer le plus tôt possible, par la voie d'émission d'obligations à long terme, les fonds nécessaires à être affectés au paiement de la balance de sa dite dette par elle contractée pour la construction des Palais de Justice et Prison dans la cité de Hull, et ainsi s'exempter du paiement d'intérêts élevés sur des billets

promisaires consentis par la dite corporation en rapport avec cette entreprise.

Il est en conséquence ordonné, résolu et statué par le présent règlement comme suit, savoir:

1. Lorsque, et aussitôt que, le Lieutenant Gouverneur, en Conseil, aura, en vertu des pouvoirs à lui conférés par la clause 2 de la dite loi passée dans la 60 Victoria (1896-97) approuvé le présent règlement et garanti le paiement du Capital et de l'intérêt des obligations à être émises en vertu du présent règlement le Conseil de la cité de Hull, sera comme il l'est dès maintenant, par le présent règlement, autorisé à émettre, vendre et négocier pour et au nom de la Cité de Hull, des obligations ou débetures au montant de soixante et treize mille piastres (\$73,000.00) pour être employées aux fins ci dessus mentionnées comme suit, savoir:

2. Sur le produit des dites débetures sera payé au Trésorier de la Province, la somme de dix-sept mille neuf cent soixante et seize piastres et quatorze cents (\$17,976.14), étant la balance due sur les obligations émises en vertu des actes 12 Victoria chapitre 112 et 18 Victoria chapitre 164; et la balance des dites débetures, savoir, cinquante cinq mille vingt piastres, quatre vingt six cents, (\$55,023.86), sera employée par la Cité de Hull au paiement de la balance due pour la construction des Palais de Justice et Prison dans la dite Cité de Hull, et des obligations par elle contractées en rapport avec la dite entreprise.

3. Les dites débetures, lorsqu'ainsi émises, seront signées par le Maire et le Greffier de la Cité de Hull, et scellées du sceau de la dite Cité de Hull, et seront faites payables au porteur d'icelles, dans quarante ans de et après leur émission, et ce, au bureau du Trésorier de la corporation, en la Cité de Hull.

4. L'intérêt sus-dit sera payable semi-annuellement, le premier jour des mois de mars et septembre de chaque année, au bureau du dit Trésorier de la Corporation de la Cité de Hull.

5. Il sera annexé à chaque dite débeture, des coupons pour le montant des dits paiements semi-annuels de l'intérêt, lesquels dits coupons seront signés par le Maire et le Greffier de la dite cité de Hull, mais ces dites signatures pourront être lithographiées sur les dits coupons, et les dits coupons seront payables au porteur d'iceux lorsque, et immédiatement après que l'intérêt semi-annuel mentionné à la dite débeture deviendra dû.

6. Il sera annuellement prélevé sur les contribuables de la Cité de Hull, et il est par le présent affecté à même les revenus de la dite Cité, une somme de deux mille neuf cent vingt piastres (2,920.00) pour pourvoir au paiement de l'intérêt ci-dessus sur les dites débetures, durant toute et chaque année de et après l'émission d'icelles, jusqu'à leur pleine échéance.

7. Il sera et il est par le présent règlement, créé et établi pour le rachat des dites débetures à leur échéance, à même les revenus de la dite Cité de Hull, un fond d'amortissement de neuf cent soixante huit piastres et quinze cents (\$968.15) laquelle dite somme ou versement annuel de neuf cent soixante huit piastres et quinze cents, sera annuellement déposée entre les mains du Trésorier de la Province, avec les intérêts qui accrottront sur iceux jusqu'à ce qu'ils soient arrivés au chiffre de soixante et treize mille piastres, (\$73,000.00).

8. L'émission de débetures sus-dites, le principal et l'intérêt et le fonds d'amortissement sur icelles, seront et sont par le présent garantis et assurés sur les fonds généraux de la dite Cité de Hull, et par la taxe judiciaire imposée par l'acte 12 Victoria Chapitre 112, payable dans le District d'Ottawa et dont le montant annuel en provenant, doit être remis à la Cité de Hull, suivant les termes et conditions mentionnés en la clause 4 de l'acte ci-dessus, passé dans la 60 Victoria (1896-97), et en outre par la garantie du Lieutenant Gouverneur en Conseil, ainsi qu'autorisé par la clause 2 de ce dit acte en dernier lieu mentionné.

Donné sous le sceau de la Cité de Hull, ce huitième jour de mars mil huit cent quatre vingt dix-sept.

(Signé) W. F. SCOTT, Maire

(Signé) JOHN F. BOULT, Greffier de la Cité.

CARTES PROFESSIONNELLES.

B. MAJOR, AVOCAT, Bloc Dorion, Rue Principale.

J. J. AYLEN, AVOCAT, N. 2 rue Principale, Bloc C Hull.

M. McDougall, C. R., AVOCAT, Au face du Palais de Justice, 224 Rue Principale Hull.

G. F. C. WRIGHT, AVOCAT, Rue Principale, Hull, Telephone No. 1173 Argent à Prêter.

A. GOYETTE, AVOCAT, No. 101 rue Principale Hull.

JOSEPH A. DEVLIN, AVOCAT, 216 Rue Principale, Hull, Qué.

E. J. IUSSE, B. A., Avocat, Procureur Notaire etc., Bureaux: 569 Rue Sussex, coin de la Rue Rideau, Ottawa, Argent à prêter.

H. CHATELAIN, AVOCAT, 569 Rue Sussex, Ottawa, Argent à prêtés des conditions avantageuses.

T. DESJARDINS, NOTAIRE, Secrétaire-Trésorier du Conseil du Comté, 148 rue Principale, Hull.

N. TETREAU, NOTAIRE, 188 Rue Principale, Hull.

R. G. NEIL, M. D., 190 Rue Principale Hull, Consultation à toutes heures.

GEORGE COX, GRAVEUR, GRAPE, No. 35 RUE METCALFE, OTTAWA.

MAURICE CHEVALIER, AVOCAT, BUREAU: 154 rue Principale, Hull. RESIDENCE: Hotel Commercial, rue Langevin.

Viau et Lachance, ENTREPRENEURS, HULL, QUE.

JOS. BOURQUE, ENTREPRENEUR, Bâtiices Publics, Eglises, Couvents, Collèges, une spécialité. RUE ALMA, HULL, QUE.

RICHELIEU HOTEL, M. I. B. Durocher, propriétaire de l'hôtel Richelieu, Montréal, remercie le public voyageur du patronage qu'il lui a donné jusqu'à présent et espère qu'il continuera d'encourager comme par le passé. L'hôtel avec toutes ses améliorations modernes peut accommoder 200 personnes à des prix très réduits. Les entrées de l'hôtel Richelieu sont seulement sur la rue Saint-Vincent. L'entrée sur la place d'Armes n'est communiquée plus avec l'hôtel Richelieu depuis ans.

DEMANDE DES VENDEURS pour avancer notre ligne de commerce. Des hommes l'expérience pour nous représenter dans la vente de nos articles de pépiniéristes. Le choix est spécialement dans notre contrôle. Plus haut salaire en commission payés. Emploi constant durant toute l'année. Echantillons gratuits; territoire exclusif; pas nécessaire d'être expérimenté; gros salaire assuré aux travailleurs; avantages spéciaux aux commençants. Ecrivez de suite pour plus amples détails à la

ALLEN NURSERY Co., ROCHESTER, N.-Y.

A VENDRE, Terrain considérable en jardinage, situé dans le Sud-est de la Floride. AGENTS demandés pour vendee es choix. S'adresser de suite

FLORIDA GARDEN LAND CO., ROCHESTER, N.-Y.

Le Ventilateur EOLIEN, Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur annonce de MM Lessard & Harris, entrepreneurs plombiers et manufacturiers d'appareils de chauffage; inventeurs de l'appareil le plus efficace pour la ventilation parfaite des édifices publics, manufactures, églises, maisons d'éducation, etc. Cet appareil est au vue de l'hygiène devenu nauble. Il est recommandé par les bureaux d'hygiène 1 Québec et Toronto

Le Ventilateur EOLIEN

Le Ventilateur EOLIEN

Le Ventilateur EOLIEN

Le Ventilateur EOLIEN

Le Ventilateur EOLIEN

Le Ventilateur EOLIEN

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS

De la Cour Supérieure—Hull

Canada, Province de Québec, District d'Ottawa, No. 621. DAME CATHERINE LEWIS, de la cité d'Ottawa, dans le comté de Carleton et province d'Ontario, veuve de feu Charles Hammett Pinhey, en son vivant du même lieu, avocat, et autres, en leur qualité d'exécuteurs, administrateurs et fidèles commis des biens et succession du dit feu Charles Hammett Pinhey, Demandeurs; contre les terres et tènements de WILLIAM HENRY WALKER, d'Ottawa, dans le comté de Carleton et province d'Ontario, avocat, Défendeur, à savoir:

Tous ces terres et tènements situés dans le canton de Buckingham, dans le comté d'Ottawa, dans la province de Québec, connus aux plan et livre de renvoi officiels du dit canton, comme lots dix neuf A (19 A), contenant cent acres, vingt trois (23), contenant deux cents acres, et vingt quatre (24), contenant deux cents acres, tous dans le septième rang, vingt et un B (21 B), dans le huitième rang, contenant cent acres, vingt et un (21), dans le neuvième rang, contenant deux cents acres, dix neuf B (19 B), dans le neuvième rang, contenant cent acres, dix neuf C (19 C), dans le huitième rang, contenant quatorze acres et deux vergées, mesure anglaise, avec les eaux, pouvoirs d'eau, privilèges, etc., dans et sur le dit lot dix neuf (19 C), dans le dit huitième rang; aussi toutes les mines, veines, couches de plombagine ou autres minéraux ou métaux quelconques dans et sur les dits lots, aussi toutes les mines, veines, couches de plombagine ou autres minéraux constituant les droits de mine dans et sur ces certains lots connus sur les dits plans et livre de renvoi comme lots numéros vingt et un A (21 A), dans le septième rang, contenant cent acres, vingt B (20 B), dans le huitième rang, contenant cent acres, et dix neuf B (19 B), dans le huitième rang, contenant cent trente cinq acres et deux vergées, le tout plus ou moins ensemble avec tous les moulins, manufactures et machines pour miner, maisons, bâtisses et circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint Grégoire de Nazianze de Buckingham, le VINGT TROISIEME jour de mars prochain, à DIX heures de l'avant midi. COUTLEE & WRIGHT, Bureau des Shérifs, Hull 12 Mars, 1897. Shérifs. Vraie Copie.

WARRANT DU CURATEUR

De la Cour Supérieure.—Hull.

Canada, Province de Québec, District d'Ottawa, No. 102. WALTER G. WATERS, CURATEUR, contre les terres et tènements d'ALEXANDER SCOTT, de Buckingham, marchand de bois, débiteur, à savoir:

Un morceau ou lopin de terre de forme irrégulière sis et situé dans le canton de Buckingham, dans le comté d'Ottawa, étant composé de parties de lots cadastrals Nos. 15a et 16a, dans le dixième rang du susdit canton, borné comme suit: Commencant à la rivière du Lièvre à une pointe où la ligne de division entre les rangs dix et onze intersecte, ensuite en ligne

LAUREL, MATSON

LAUREL, MATSON

LAUREL, MATSON

LAUREL, MATSON

LAUREL, MATSON

LAUREL, MATSON

LAUREL, MATSON

LAUREL, MATSON

LAUREL, MATSON

LAUREL, MATSON

suivant le dit chemin au lieu où une ligne parallèle à la dite ligne de division à une distance de la dernière de vingt et une chaînes (link) (1386 pieds) traversera le dit chemin public ou de Buckingham de là à l'ouest parallèle à la dite ligne de division à la rivière du Lièvre susdite, et de là par la dite rivière du Lièvre au point de départ, contenant, le dit morceau ou lopin de terre, vingt huit arpents, plus ou moins—avec moulin à scie, machinerie et autre dépendance y appartenant.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint Grégoire de Nazianze de Buckingham, le VINGT TROISIEME jour de MARS prochain à ONZE heures de l'avant midi.

COUTLEE & WRIGHT, Bureau du Shérif, Shérifs, Cité de Hull, 12 Mars 1897. Vraie copie.

AVIS

AVIS est par les présentes donné qu'il sera fait application au Parlement du Canada, à sa prochaine session, par la compagnie Electrique de Hull pour la confirmation d'un acte d'accord (agreement) fait entre la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et la compagnie Electrique de Hull, en date du 16ème jour de mars 1896, par lequel la dite compagnie du chemin de fer du Pacifique a prétendu louer à la compagnie Electrique de Hull cette partie de chemin connu comme Branche d'Yolmer du chemin de fer Canadien du Pacifique, pour un terme de trente ans, d'après des clauses et conditions mentionnées au dit marché (agreement) et aussi pour obtenir l'autorisation de faire avec la dite compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique toute acte d'acquisition de la dite Branche d'Yolmer et que tout actes à cette fin par la dite compagnie Electrique de Hull soient déclarés être des actes pour l'avantage général du Canada, aussi, pour obtenir le droit de construire, d'étendre, établir, ouvrir et maintenir son chemin sur et au près du pont Union et dans les environs, sous les travaux Publics, les ponts et les rues à proximité d'icelui dans et à travers la cité d'Ottawa aux stations de la Compagnie du Chemin de fer Canadien du Pacifique, la Compagnie du Chemin de fer Canada Atlantique et celle de la Compagnie du Chemin de fer Parry Sound aussi et avec pouvoir de passer dans et à travers les rues de la dite cité d'Ottawa pour arriver aux endroits ci dessus mentionnées, le long et à travers les lignes du Chemin de fer de la Compagnie Electrique d'Ottawa qui se trouvent entre le pont Union et le terminus de la Compagnie du Chemin de fer de la Compagnie Electrique de Hull, et sur les dits ponts, travaux publics et rues, vu sur aucun d'iceux, d'après les termes et conditions à elle prescrites par le Gouverneur en conseil, aussi avec pouvoir d'exproprier les terrains nécessaires à la dite compagnie, et pour toutes autres fins en général. Daté à Hull, ce 14ème jour de janvier, 1897.

HENRY AYLEN, Procureur des Réquérants

Ecurie de Louage, 6, 11 rue Principale (près de l'église Anglaise) chevaux et voitures à louer de première classe EDMOND MOQUIN, Prop.

EDMOND MOQUIN, Prop.

EDMOND MOQUIN, Prop.

EDMOND MOQUIN, Prop.

EDMOND MOQUIN, Prop.

EDMOND MOQUIN, Prop.

EDMOND MOQUIN, Prop.

EDMOND MOQUIN, Prop.

EDMOND MOQUIN, Prop.

EDMOND MOQUIN, Prop.

EDMOND MOQUIN, Prop.

EDMOND MOQUIN, Prop.

EDMOND MOQUIN, Prop.

EDMOND MOQUIN, Prop.

EDMOND MOQUIN, Prop.